



« Comprendre le monde, pour mieux se comprendre »

REGLEMENT DE LA SELECTION OFFICIELLE AU FIGRA 2023

Le FIGRA, Festival International du Grand Reportage d'Actualité et du Documentaire de Société, « Les écrans de la réalité », est organisé par l'association CesArts Événements.

Il permet « *la rencontre des professionnels et du public, afin de servir, promouvoir et défendre le Grand Reportage d'Actualité et le Documentaire de Société, comme des supports d'information, de connaissances essentielles et irremplaçables* ».

La 30ème édition du FIGRA aura lieu du mardi 30 mai un dimanche 4 juin 2023.

ARTICLE 1 – PARTICIPANTS

Peuvent participer :

- Les réalisateurs, les journalistes, les grands reporters, les auteurs français et étrangers.
- Les chaînes de télévision françaises et étrangères, toutes émissions confondues.
- Les agences de presse de télévision françaises et étrangères.
- Les sociétés de production françaises et étrangères.

ARTICLE 2 - CRITÈRES D'INSCRIPTION

L'appel à film est ouvert du 29 août au 20 novembre 2022.

Les cinq conditions suivantes sont déterminantes pour l'inscription des films à la présélection du FIGRA 2023 :

- Les films proposés doivent être réalisés entre le **1^{er} octobre 2021 et le 31 octobre 2022**.
- Avoir une **durée comprise entre 15 minutes minimum et 95 minutes maximum**
- Les films proposés ne devront pas avoir été primés dans une compétition d'un autre festival français avant le 31 octobre 2022.
- **Les films proposés devront être terminés (mixage et étalonnage compris) avant le 31 octobre 2022**, sous peine d'être refusés sans aucun remboursement. Les « copies de travail » ne sont pas acceptées. **Il est à préciser que tous les films sont acceptés en présélection, avec ou sans diffuseur.**
- Il est indiqué que **les films inscrits en pré-sélection sont libres de droits** lors de leur sélection en compétition **en vue des projections durant le festival, ainsi que dans les programmes "hors les murs"** pour lesquels ils pourraient être proposés ("Retour sur le FIGRA", "Les Escapes du FIGRA", "Regards sur le doc", les "Cartes blanches", etc.).

ARTICLE 3 - TRADUCTION ET SOUS-TITRES

La compétition est ouverte aux films étrangers. Pour la présélection, les participants étrangers doivent fournir le partage du film sur [Vimeo](#) ou sur [Youtube](#), en version originale sous-titrée ou doublée en français ou en anglais. **Dans le cas où le film est sélectionné, vous vous engagez à effectuer la traduction du sous-titrage et/ou du double du film. Si cette condition est obligatoire à l'inscription du film.**

ARTICLE 4 - CONDITIONS GÉNÉRALES

Les films proposés à la pré-sélection officielle devront impérativement :

- Avoir un générique de début et/ou de fin comprenant : le titre définitif du film, les noms des réalisateurs, des journalistes, des auteurs, du cadreur, du monteur, de la société de production, de la société de coproduction, le copyright et l'année de réalisation.

TRÈS IMPORTANT : La bande annonce (ou teaser) placée avant le film ainsi que les génériques (de début et de fin) des émissions des chaînes de télévision ne font pas partie de l'œuvre et doivent être impérativement supprimés, ainsi que la présentation faite par l'animateur ou les journalistes de plateau. Les logos des émissions et des chaînes de télévision sont formellement interdits.

ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions devront parvenir impérativement avant le 20 novembre 2022, date limite d'inscription. ATTENTION A L'EXACTITUDE DE TOUTES LES INFORMATIONS. EN CAS DE SELECTION, ELLES SERONT REUTILISEES SUR L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS DE COMMUNICATION DU FESTIVAL.

Elles seront obligatoirement constituées des éléments suivants :

- Du dossier d'inscription dûment rempli, daté et signé en ligne
- D'un lien du film Vimeo (ou Youtube) avec mot de passe (s'il y en a un) valable jusqu'au dimanche 4 juin inclus afin que les animateurs des échanges avec le public, après la projection du film en salle, puissent visionner les films en amont pour préparer les « Paroles de reporter »
- Du synopsis du film en français et en anglais, 750 signes maximum
- Du résumé du film en une phrase, en français et en anglais, 80 signes maximum
- Deux photos du film, format jpeg, 300 dpi (photos libres de droits obligatoirement)
- Une affiche en PDF ou en .jpeg, 300 dpi (facultatif pour l'inscription)
- La biographie du ou des réalisateur(s), 600 signes maximum (pas de filmographie ni de curriculum vitae)
- Une photo du ou des réalisateur(s), format jpeg, 300 dpi (photo libre de droits obligatoirement)

Le règlement des frais de dossier pour 2022-2023 :

- 65 € par film (de 15 à 40 min)
- 90 € par film (de 41 à 70 min)
- 110 € (de 71 à 90 min)

en suivant la procédure de paiement en LIGNE.

En cas de force majeure, où le festival devrait être annulé, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

ARTICLE 6 – SÉLECTION

Le FIGRA veillera particulièrement à ce que la qualité professionnelle, exigée pour participer, soit respectée dans les domaines précis de l'image (technique et artistique), de la réalisation et du commentaire. **Le FIGRA écartera d'autre part tous les films ne remplissant pas les conditions du présent règlement [ART. 1, 2, 3, 4, 5].**

Sélection officielle

Une fois que le film aura été retenu en sélection officielle, le candidat sera informé par mail début février de la sélection. Il devra impérativement faire parvenir le film entre le lundi 6 mars et le vendredi 24 mars 2023 en version française (sous-titrée ou doublée), téléchargeable via une plateforme de transfert au choix (Wetransfer ou autre) et sans mot de passe[ART. 9]. **Il est de la responsabilité des participants (ART.1) de vérifier avec une très grande attention les qualités techniques du film, sous-titres et doublage inscrit en vue de sa projection grand écran.**

L'organisation du festival vous demandera un lien téléchargeable et sans mot de passe du teaser ou un extrait marquant du film, de 3 minutes maximum [Cf. Art.10]

ARTICLE 7 - LES PRIX

Les prix du FIGRA seront décernés lors de la cérémonie de clôture (samedi 3 juin 2023) par les différents jurys aux réalisateurs, journalistes ou documentaristes :

COMPÉTITION INTERNATIONALE + de 40 min :

- ❖ le PRIX DES 30 ANS DU FIGRA
- ❖ le GRAND PRIX DU FIGRA de plus de 40 minutes
- ❖ le PRIX SPÉCIAL DU JURY, parrainé par le Conseil régional des Hauts-de-France
- ❖ le PRIX SCAM DE L' INVESTIGATION
- ❖ le PRIX REPORTERS SANS FRONTIÈRES, pour les droits humains en hommage à Olivier Quemener
- ❖ le PRIX ARNAUD HAMELIN SATEV-FIGRA attribué à un producteur
- ❖ la MENTION SPÉCIALE DU JURY de moins de 40 minutes
- ❖ le PRIX JURY JEUNES attribué par 10 lycéens de la région Hauts de Fran
- ❖ le PRIX DU PUBLIC

COMPÉTITION INTERNATIONALE - de 40 min :

- ❖ le GRAND PRIX de moins de 40 minutes
- ❖ la MENTION SPÉCIAL DU JURY de moins de 40 minutes

TERRE (S) D'HISTOIRE :

- ❖ le PRIX TERRE(S) D'HISTOIRE
- ❖ la MENTION SPECIALE DU JURY

AUTREMENT VU :

- ❖ le PRIX DES ACTIVITÉS SOCIALES DE L'ÉNERGIE
- ❖ le PRIX DU PUBLIC

PRIX AÏNA ROGER – ESJ FIGRA (1ères et 2èmes œuvres de la sélection officielle du FIGRA) :

ARTICLE 8 – JURYS

Chaque jury est indépendant l'un de l'autre et il n'y a aucune délibération commune.

Les JURYS COMPÉTITION INTERNATIONALE plus 40 minutes et moins 40 minutes sont composés de professionnels de l'audiovisuel, de la presse écrite ou radiophonique française et étrangère. Les Président(e)s des jurys sont choisi(e)s parmi les personnalités du monde audiovisuel français ou étranger.

Le JURY JEUNES est composé de 10 lycéens et apprentis de la Région Hauts-de-France et attribue son prix sur la sélection des films en Compétition Internationale plus de 40 min. Ils sont choisis par la Région et encadrés par les responsables de l'Éducation nationale et du Conseil Régional.

Le JURY TERRE(S) D'HISTOIRE est composé de professionnels de l'audiovisuel, de la presse écrite ou radiophonique française et étrangère. Le (la) Président(e) du jury est choisi(e) parmi les personnalités du monde audiovisuel français ou étranger.

Le JURY DES ACTIVITÉS SOCIALES DE L'ÉNERGIE est présidé par un.e professionnel.le de l'audiovisuel et composé de membres de la CCAS dans la catégorie AUTREMENT VU.

ARTICLE 9 - ENVOI DES FILMS EN CAS DE SÉLECTION

Les films doivent être envoyés, entre le lundi 6 et le vendredi 24 mars 2023, à l'adresse mail (regievideo@figra.fr) qui sera mentionnée dans le mail de sélection.

IMPORTANT : Envoyez via une plateforme de transfert au choix (Gros fichier, Fromsmash, Wetransfert pro) le lien téléchargeable du film et sans mot de passe,

Indications techniques :

Fichier vidéo numérique 1080p (1920x1080)

conteneur .mp4 ou .mov

codec : H264

débit max 20Mbps

format d'origine (16/9, 4/3, etc.).

En cas de sélection, un lien téléchargeable et sans mot de passe du teaser ou un extrait marquant du film, de 3minutes maximum [Cf. Art.10] sera adressé à accreditations@figra.fr

ARTICLE 10 – AUTORISATIONS

Le FIGRA demande au(x) propriétaire(s) des droits :

- À utiliser gracieusement des extraits des films n'excédant en aucun cas 3 minutes pour les télévisions françaises et étrangères et sur internet pour la promotion du film et du FIGRA.

- À conserver le fichier numérique du film sélectionné dans la sélection officielle dans la vidéothèque du FIGRA et ce, sans exploitation commerciale, avec l'accord des ayants droits (Cf. dossier d'inscription).

ARTICLE 11 - PROMOTION DES FILMS

IMPORTANT

Les réalisateurs, les journalistes, les auteurs, les producteurs s'engagent par leur participation à citer et à communiquer le ou les Prix qu'ils obtiendront dans le cadre du FIGRA 2023, en mentionnant, obligatoirement, sur un carton à placer avant le générique du film primé lors de leur diffusion ou rediffusion, ainsi que sur tous les supports (DVD, Dossier de Presse, TV, Cinéma, internet) l'appellation exacte des Prix du Palmarès 2023 (le logo officiel du prix sera envoyé au(x) réalisateur(s) et au(x) producteur(s)):

Catégorie Plus de 40 minutes :

- ❖ PRIX DES 30 ANS DU FIGRA 2023-DOUAI
- ❖ GRAND PRIX DU FIGRA 2023-DOUAI
- ❖ PRIX SPÉCIAL DU JURY FIGRA 2023-DOUAI
- ❖ PRIX SCAM DE L'INVESTIGATION FIGRA 2023-DOUAI
- ❖ PRIX ARNAUD HAMELIN SATEV FIGRA 2023-DOUAI
- ❖ PRIX REPORTERS SANS FRONTIÈRES FIGRA 2023-DOUAI
- ❖ PRIX DU JURY JEUNES - FIGRA 2023-DOUAI

Catégorie Moins de 40 minutes :

- ❖ GRAND PRIX DU FIGRA 2023-DOUAI
- ❖ MENTION SPÉCIALE DU JURY FIGRA 2023-DOUAI

Catégorie Prix Terre(s) d'Histoire

- ❖ PRIX TERRE(S) D'HISTOIRE FIGRA 2023-DOUAI
- ❖ MENTION SPÉCIALE DU JURY TERRE D'HISTOIRE FIGRA 2023-DOUAI

Autres Prix

- ❖ PRIX AÏNA ROGER ESJ LILLE - FIGRA 2023-DOUAI
- ❖ PRIX DU PUBLIC + DE 40 MIN - FIGRA 2023-DOUAI
- ❖ PRIX DU PUBLIC AUTREMENT VU - FIGRA 2023-DOUAI

ARTICLE 12 - PRISE EN CHARGE DU RÉALISATEUR SUR LE FIGRA

Le réalisateur et le co-réalisateur bénéficient d'un pass offert pour la durée du festival.

Pour l'édition 2023, le FIGRA prendra en charge 50 % du prix d'une nuit d'hôtel pour le réalisateur, ou son co-réalisateur ou son producteur.

Pour les réalisateurs qui viendraient d'un pays étranger non-limitrophe, le FIGRA prendra en charge deux nuits d'hôtel à la hauteur de 50 %.

Le FIGRA prendra en charge un repas pour le réalisateur et le co-réalisateur, uniquement.

ARTICLE 13 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à la sélection sous-entend la pleine et entière acceptation, sous réserve, du présent règlement qui doit rester en votre possession.